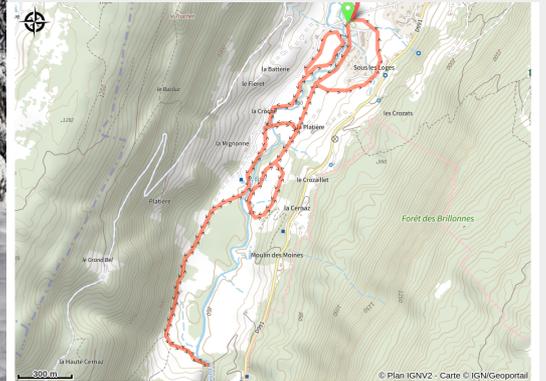


# Le Niaizet

Station des Monts Jura



(© J. Thevenard)



Balade somptueuse pour découvrir la Valserine avec la magie des paysages enneigés. La piste peut être utilisée pour plusieurs activités : raquettes, ski de fond, à pied.

## Infos pratiques

Pratique : Pistes multi-activités

Longueur : 9.4 km

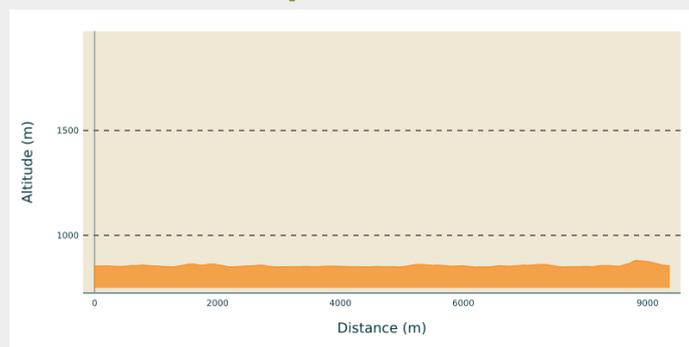
Dénivelé positif : 104 m

Type : Fermé

# Itinéraire

**Départ** : Sous Les Loges, Lélex (01410)  
**Arrivée** : Sous Les Loges, Lélex (01410)

## Profil altimétrique



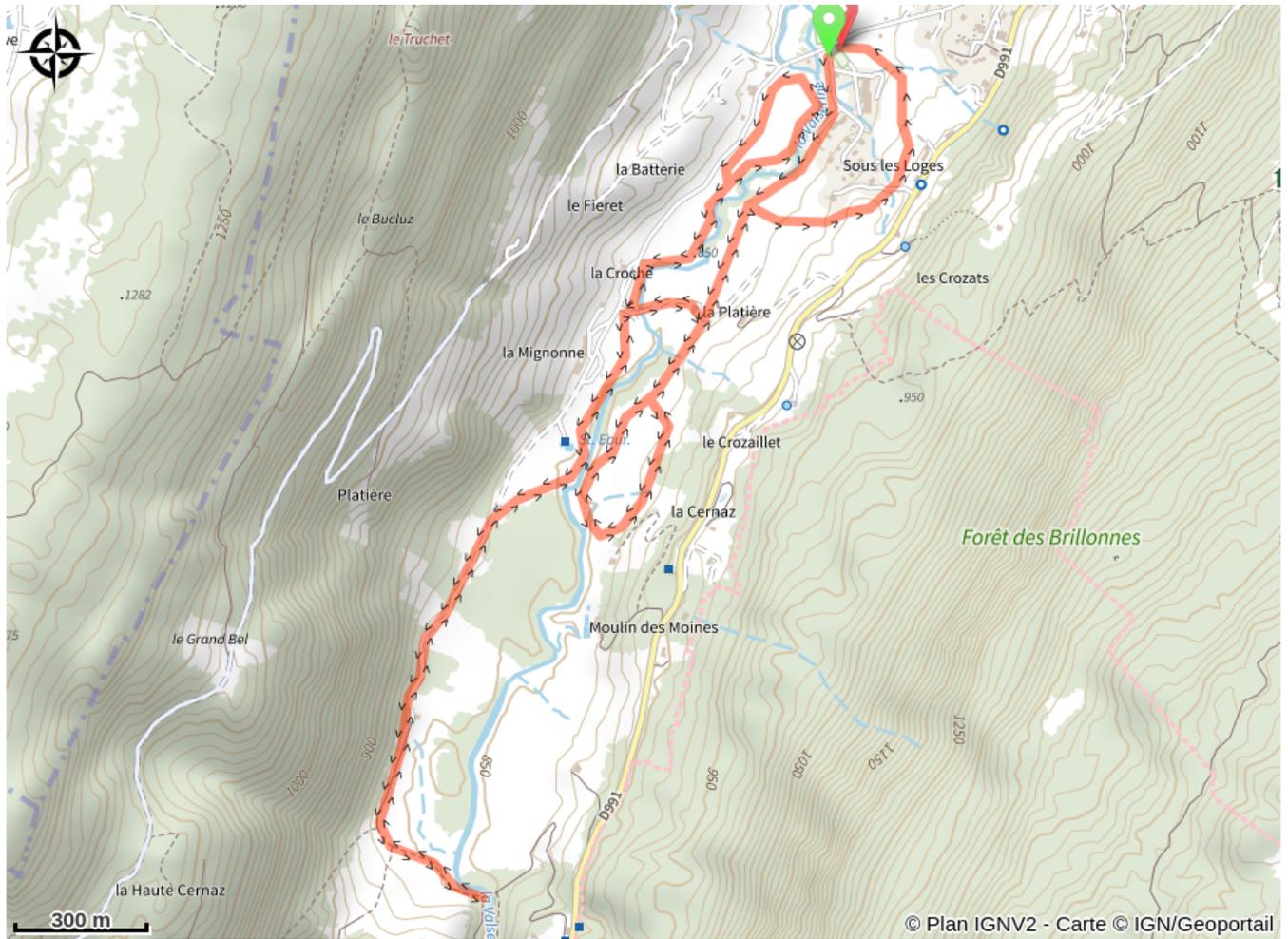
Altitude min 849 m Altitude max 880 m

Un régal pour les yeux, la piste multi-activités est une belle découverte à travers le village et ses alentours.

Accessible facilement depuis plusieurs points de départ à Lélex. Elle vous fera ravir que vous soyez seul ou en couple, entre amis, en famille ou même avec votre chien. Laissez-vous bercer par la douce rivière de la vallée de la Valserine, tout en profitant du paradis blanc de notre beau massif.

Ah oui ! N'oubliez surtout pas votre appareil photo.

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques

i

## Les bonnes pratiques sur les pistes multi activités



Sur les pistes  
multi activités,  
je partage la piste



Je respecte  
l'environnement



Je fais attention  
aux autres pratiquants  
autour de moi

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : [contact@rnn-hautechainedujura.fr](mailto:contact@rnn-hautechainedujura.fr)

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur :  
Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**
- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**
- **le feu,**
- **l'usage d'instrument sonore,**
- **l'abandon de déchets,**
- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

## **Lieux de renseignement**

### **Office de Tourisme du Pays de Gex & sa station Monts Jura**

118 Rue des Terreaux, 01170 GEX

contact@paysdegex-tourisme.com

Tel : 04 50 28 09 16

<https://www.paysdegex-montsjura.com/>



## **Source**



Espace Nordique Jurassien

<http://www.espacenordiquejurassien.com>